DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2015 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents :
Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Caroline MARSILJ-TOMI, Jean-Louis ROSSI, Marina EVANGELISTI, Aurélie CANZEDDA, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, Elodie MARSILJ, René MOGGIA

Etaient excusés : Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Paul BERNARDI), Maryline SERPAGGI, François Jérôme SIMONETTI (pouvoir à René MOGGIA)

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H 30 par Monsieur le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 14/04/2015
2. Approbation du compte administratif 2014 du budget principal (M14) (modification pour prise en compte des centimes dans les reports 2013)
3. Approbation du compte administratif 2014 du budget « eau et assainissement » (M49) (modification pour prise en compte des centimes dans les reports 2013)
4. Affectation des résultats du budget principal et du budget « eau et assainissement » (modification pour prise en compte des centimes dans les reports 2013)
5. Vote des budgets 2015 M14 et M49 (prise en compte des modifications)
6. Révision des loyers communaux au 1er juillet 2015
7. Tarification de l'assainissement 2014 des lotissements Prunelli 1, Prunelli 2 et Prunelli 2 Rocade
8. Mise en place d'un forfait de facturation assainissement pour le lotissement Capitoro
9. Mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'une crèche intercommunale
10. Mise à disposition de deux agents du service voirie de la CCVP auprès de la commune de Cauro
11. Délibération en faveur de l'amnistie des prisonniers politiques Corses
12. Questions diverses

---

1. Approbation du compte-rendu du 14/04/2015

Le compte-rendu du conseil du 14/04/2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE : 14 Pour, 1 absent

2. Approbation du compte administratif 2014 du budget principal (M14) (modification pour prise en compte des centimes dans les reports 2013)

Suite à une erreur dans l'indication des reports de 2013 pour lesquels les centimes n'avaient pas été indiqués, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif rectifié de l'exercice 2014 de la M14 qui se résume comme suit :

CLASSES	Solde début de gestion 2014	Opérations de l'exercice 2014			Résultat global	RESTE A REALISER		Résultat définitif
		dépenses 2014	recettes 2014	résultats 2014		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	73 569,63	348 223,42	538 748,83	190 525,41	264 095,04	320 290,77	155 206,60	99 010,87
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	268 896,83	1 082 082,28	968 677,77	-113 404,51	155 492,32	1 500,00	0,00	153 992,32
TOTAUX		1 430 305,70	1 507 426,60	77 120,90	419 587,36	321 790,77	155 206,60	253 003,19

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, le compte administratif présenté ci-dessus.

VOTE : 11 Pour, 2 abstentions, 1 absent
Voir annexe 1

3. Approbation du compte administratif 2014 du budget eau et assainissement (M49) (modification pour prise en compte des centimes dans les reports 2013)

Suite à une erreur dans l'indication des reports sur la maquette officielle du compte administratif de l'exercice 2014 de la M49, il est proposé au Conseil de procéder à la rectification de celui-ci qui se résume comme suit :

CLASSES	Solde début de gestion 2014	Opérations de l'exercice 2014			Résultat global	RESTE A REALISER 2014		Résultat définitif
		dépenses 2014	recettes 2014	résultats 2014		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	-42 342,68	15 765,69	10 393,31	-5 372,38	-47 715,06	14 655,83	4 400,00	-57 970,89
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	-71 431,56	196 838,66	305 072,42	108 233,76	36 802,20	0,00	0,00	36 802,20
TOTAUX		212 604,35	315 465,73	102 861,38	-10 912,86	14 655,83	4 400,00	-21 168,69

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, le compte administratif présenté ci-dessus.

VOTE : 11 Pour, 2 abstentions, 1 absent
Voir annexe 2

4. **Affectation des résultats du budget principal (M14) et du budget « eau et assainissement » (M49) (modification pour prise en compte des centimes dans les reports 2013)**

Le Conseil municipal, prenant en compte les rectifications apportées dans la délibération 004-001 dans la prise en compte des centimes dans les reports de 2013, annule et remplace la délibération 003-005,

Ayant constaté les résultats de l'exercice 2014 de la M14, lesquels se résument ainsi :

CLASSES	Solde début de gestion 2014	Opérations de l'exercice 2014			Résultat global	RESTE A REALISER		Résultat définitif
		dépenses 2014	recettes 2014	résultats 2014		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	73 569,63	348 223,42	538 748,83	190 525,41	264 095,04	320 290,77	155 206,60	99 010,87
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	268 896,83	1 082 082,28	968 677,77	-113 404,51	155 492,32	1 500,00	0,00	153 992,32
TOTAUX		1 430 305,70	1 507 426,60	77 120,90	419 587,36	321 790,77	155 206,60	253 003,19

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte R002 (Fonctionnement) : 155 492,32 €
- Au compte R001 (Investissement) : 264 095,04 €

VOTE : 12 Pour, 2 abstentions, 1 absent

Le Conseil municipal, annule et remplace la délibération 003-006,

Ayant constaté les résultats de l'exercice 2014 de la M49, lesquels se résument ainsi :

CLASSES	Solde début de gestion 2014	Opérations de l'exercice 2014			Résultat global	RESTE A REALISER 2014		Résultat définitif
		dépenses 2014	recettes 2014	résultats 2014		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	-42 342,68	15 765,69	10 393,31	-5 372,38	-47 715,06	14 655,83	4 400,00	-57 970,89
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	-71 431,56	196 838,66	305 072,42	108 233,76	36 802,20	0,00	0,00	36 802,20
TOTAUX		212 604,35	315 465,73	102 861,38	-10 912,86	14 655,83	4 400,00	-21 168,69

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte R002 (Fonctionnement) : 36 802,20 €
- Au compte R001 (Investissement) : - 47 715,06 €

V VOTE : 12 Pour, 2 abstentions, 1 absent

5. Vote des budgets 2015 M14 et M49 (prise en compte des modifications)

Le Conseil municipal, prenant en compte les modifications d'affectation des résultats,
Annule et remplace le budget principal (M14) de l'exercice 2015,
Approuve à la majorité le présent budget qui se résume ainsi :

		Crédits votés 2015	RAR	Report 2014 (001 / 002)	TOTAL Section	TOTAL BUDGET
Investissement	DEPENSES	583 584,00	320 290,00	0,00	903 874,00	2 028 885,00
	RECETTES	484 573,00	155 206,00	264 095,00	903 874,00	
Fonctionnement	DEPENSES	1 123 511,00	1 500,00	0,00	1 125 011,00	
	RECETTES	969 519,00	0,00	155 492,00	1 125 011,00	

VOTE : 12 Pour, 2 abstentions, 1 absent

Le budget M49 présenté au Conseil reprend les modifications apportées précédemment ainsi que les factures de Kyrnolia (Assainissement 2014 des lotissements Prunelli 1, Prunelli 2 et Prunelli 2 Rocade) arrivées tardivement.

Le Conseil municipal,
Prenant en compte les rectifications apportées dans l'affectation des résultats,
Annule et remplace le budget voté le 14/04/2015,
Approuve à la majorité le budget (M49) « Eau et assainissement » 2015 qui se résume ainsi :

		Crédits votés 2015	RAR	Report 2014 (001 / 002)	TOTAL Section	TOTAL BUDGET
Investissement	DEPENSES	57 163,00	14 655,00	47 715,00	119 533,00	551 419,00
	RECETTES	115 133,00	4 400,00	0,00	119 533,00	
Fonctionnement	DEPENSES	431 886,00	0,00	0,00	431 886,00	
	RECETTES	431 886,00	0,00	0,00	431 886,00	

VOTE : 12 Pour, 2 abstentions, 1 absent

6. Révision des loyers communaux au 1er juillet 2015

La révision annuelle des loyers communaux au 1er juillet 2015 concerne les logements dont le bail contient la clause de révision à cette date du 1er juillet, et ce annuellement.

Le Maire rappelle au conseil municipal que ces loyers communaux n'ont pas été révisés en 2014.

Or la loi N°89-462 du 06 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, prévoit que "tout propriétaire qui oublie d'augmenter le loyer de son locataire conserve encore le droit de demander rétroactivement cette augmentation sur 5 ans, en se fondant sur les indices précédemment en vigueur (à l'époque ou l'augmentation aurait pu être réclamée), Ainsi, les

révisions antérieures à la date du 14 février 2008 (date de publication du nouvel IRL) qui auraient pu, mais n'ont pas été réclamées par le propriétaire, doivent être calculées sur la base de l'ancien IRL)",

Il s'agit des logements de la Casa Cumuna, numéros 1, 4, 6, 8 occupés respectivement par CLIN Paul, CASANOVA Toussaint, BELLINI Monique et NESA Raymond, et de l'appartement de la résidence Teghia occupé par ROHMER-PAPINI Etiennette

L'indice de référence INSEE du 1er trimestre 2013 est pris pour base, par rapport à l'indice de référence INSEE du 1er trimestre 2015.

En conséquence, le Maire propose de réviser lesdits loyers ainsi qu'il suit :

- Appartement N°1 – CLIN Paul :
Indice de référence 1er T 2013 : 124,25
Par rapport à l'indice du 1er T 2015 : 125,19 , soit
(177,80 (loyer actuel) X 125,19 (nouvel IRL))
124,25 (IRL du 1er T 2013) = 179,15 € (nouveau loyer au 1er juillet 2015)

- Appartement N°4 – CASANOVA Toussaint :
Indice de référence 1er T 2013 : 124,25
Par rapport à l'indice du 1er T 2015 : 125,19 , soit
(132,96 (loyer actuel) X 125,19 (nouvel IRL))
124,25 (IRL du 1er T 2013) = 133,97 € (nouveau loyer au 1er juillet 2015)

- Appartement N°6 – BELLINI Monique :
Indice de référence 1er T 2013 : 124,25
Par rapport à l'indice du 1er T 2015 : 125,19 , soit
(213,56 (loyer actuel) X 125,19 (nouvel IRL))
124,25 (IRL du 1er T 2013) = 215,18 € (nouveau loyer au 1er juillet 2015)

- Appartement N°8 – NESA Raymond :
Indice de référence 1er T 2013 : 124,25
Par rapport à l'indice du 1er T 2015 : 125,19 , soit
(162,85 (loyer actuel) X 125,19 (nouvel IRL))
124,25 (IRL du 1er T 2013) = 164,08 € (nouveau loyer au 1er juillet 2015)

- Appartement Résidence Teghia – ROHMER-PAPINI Etiennette :
Indice de référence 1er T 2013 : 124,25
Par rapport à l'indice du 1er T 2015 : 125,19 , soit
(347,27 (loyer actuel) X 125,19 (nouvel IRL))
124,25 (IRL du 1er T 2013) = 349,90 € (nouveau loyer au 1er juillet 2015)

VOTE : 14 Pour, 1 absent

7. Tarification de l'assainissement 2014 des lotissements Prunelli 1, Prunelli 2 et Prunelli 2 Rocade

Le Maire évoque les réticences de Kyrnolia (fermier du SIVOM de la Rive Sud) à facturer directement l'assainissement des lotissements de la Commune de Cauro, compte-tenu du problème récurrent de la dette de l'eau.
Ainsi, dans l'attente de la résolution de ce problème, il est demandé à la commune de Cauro, de continuer à facturer et de procéder ensuite au règlement auprès de Kyrnolia.

Au vu des factures de Kyrnolia reçues, le Maire propose la tarification suivante :

Désignation	1er semestre 2014		2ème semestre 2014	
	Prunelli 1	Prunelli 2 et Prunelli 2 rocade	Prunelli 1	Prunelli 2 et Prunelli 2 rocade
Abonnement assainissement	67,6373	67,6373	67,6660	67,6660
Consommation part distributeur	0,6176 € / m3	0,6176 € / m3	0,6178 € / m3	0,6178 € / m3
Consommation part collective	0,4573 € / m3	0,4573 € / m3	0,4573 € / m3	0,4573 € / m3
Agence de l'eau	0,1500 € / m3	0,1500 € / m3	0,1550 € / m3	0,1550 € / m3
Abonnement divers forfait	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €

Les abonnés possédant un forage doivent s'acquitter des taxes d'assainissement sur la base de 65 m^3 par an.
Concernant les abonnements, tout semestre entamé est dû.

VOTE : 14 Pour, 1 absent

8. Mise en place d'un forfait de facturation assainissement pour le lotissement Capitoro

Le Maire rappelle au Conseil que bien que raccordés à l'assainissement, les habitants du lotissement Capitoro ne paient pas d'assainissement. En effet l'assainissement est facturé au vu des relevés de consommation d'eau. Or les parcelles du lotissement Capitoro sont raccordées à un réseau d'eau privé mais rejettent leurs effluents dans l'assainissement public.

Il est proposé la mise en place d'un forfait pour un an, dans l'attente du raccordement de ce lotissement au réseau d'eau public et de la mise en place de compteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le tarif du forfait d'assainissement du lotissement Capitoro comme suit :

- Facturation au forfait à compter du 01/01/2014
- Forfait de 30 m3 par personne par semestre

La commission en charge de ce dossier établira la liste des personnes de chaque foyer afin de déterminer le montant dû.

VOTE : 14 Pour, 1 absent

9. Mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'une crèche intercommunale

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des travaux de la commission « enfance/jeunesse » de la communauté de communes de la vallée du Prunelli, une étude des besoins en matière de petite enfance sur la vallée a fait apparaitre un très large déficit en nombres de places d'accueil sur le territoire, notamment pour les 0/3ans.
Ainsi, la communauté de communes de la vallée du Prunelli nous a sollicité pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une parcelle située sur le territoire de la commune au lieu-dit Prunelli et cadastrée D873 en vue de la construction d'une crèche intercommunale.

Le projet consiste en la création d'une structure d'accueil pour la petite enfance de 18 places ainsi que l'aménagement de ses abords. Un acte devra être établi par un notaire.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée de donner son accord de principe à la mise à disposition d'un terrain situé sur le territoire communal au lieu-dit Prunelli 2 et cadastré D873 pour l'implantation d'une future crèche.
Le besoin de superficie exacte n'est pas encore défini à ce stade, mais avoisinerait une surface de 1000m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe à la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal lieu-dit Prunelli 2 cadastré D873, au profit de la CCVP en vue de la construction d'une crèche intercommunale.
- Demande que les emplois découlant de ce projet soient, à qualification égale, pourvus par des habitants de la commune de Cauro.
- Autorise Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Un acte devra être établi par un notaire et fixera les modalités de mise à disposition du terrain communal au profit de la CCVP.

VOTE : 14 Pour, 1 absent

10. Mise à disposition de deux agents du service voirie de la CCVp auprès de la commune de Cauro

Monsieur le maire présente le projet de convention de mise à disposition de deux agents du service voirie de la communauté de communes de la vallée du Prunelli auprès de la commune de Cauro :

- mise à disposition de deux agents techniques en vue d'exercer les fonctions d'aménagement et d'entretien des pistes et voies communales, à raison de 5h hebdomadaires.
- convention d'une durée de trois ans.
- exonération totale des charges.

Ces personnels viendront épauler les agents communaux dans le cadre de leurs missions d'entretien des chemins, leur permettant ainsi d'accomplir d'autres tâches.

Le conseil municipal,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de deux agents techniques en vue d'exercer les fonctions d'aménagement et d'entretien des pistes et voies communales.
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

VOTE : 14 Pour, 1 absent

11. Délibération en faveur de l'amnistie des prisonniers politiques Corses

Le 25 Juin 2014, Le Front de Libération Nationale de la Corse a annoncé un processus de démilitarisation et une sortie progressive de la clandestinité sans préalable et sans équivoque aucune, mettant un terme à près de quatre décennies de lutte politique armée.

Cette décision fortement souhaitée par la majorité des corses est l'aboutissement d'une prise de conscience de tous, d'aller vers le rassemblement et l'apaisement qui permettra à la Corse de conserver son identité et ses valeurs.
Il nous apparait nécessaire de demander à l'Etat et à Monsieur le Président de la République de faire un geste envers notre peuple comme cela s'est déjà fait dans l'histoire politique de nombreux pays en Europe et dans le monde.

Nous devons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que nos enfants puissent vivre dans une Corse où la démocratie, la justice sociale, le respect de notre identité, la défense de notre langue, leur donnent les moyens de construire une Corse rassemblée, unie et forte face à un avenir incertain.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer ;
Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, demande à l'unanimité :

- L'amnistie totale des prisonniers politiques Corse
- L'arrêt des poursuites contre l'ensemble des militants poursuivis pour des actes politiques.

VOTE : 14 Pour, 1 absent

12. Questions diverses

- Le Maire informe que, suite au transfert des voies et réseaux des lotissements Prunelli 2 et Prunelli 2 Rocade, 5 800 m² de terrain constructible a également été récupéré le long de la départementale D555 (parcelle D1039).

- Une réunion de la commission des finances est à planifier ainsi que le lancement de l'appel d'offres pour le Monument aux Morts.

- Le Maire informe le Conseil que les taux d'intérêts sont actuellement très bas (- de 2%). Il envisage la contraction d'un emprunt de 230 000 € pour le remboursement de la part communale des travaux de la traverse de Cauro, le président de l'Exécutif Paul GIACOBBI ayant accordé un différé de remboursement d'un an.

19h00 Fin du Conseil Municipal

La séance est levée.

Pascal LECCIA	Marina EVANGELISTI	Patrick RINIERI
Paul BERNARDI	Aurélie CANZEDDA	Elodie MARSILJ
Marie-Caroline MARSILJ-TOMI	Laurent LUCCHESI	Maryline SERPAGGI
Camille ROSSI	Antoine ANTONA	François Jérôme SIMONETTI
Marie-Françoise MASSEI	Lucette AMARO	René MOGGIA